

119, rue de l'église
60680 GRANDFRESNOY
Téléphone : 03 44 41 47 26
Télécopie : 03 44 41 17 50
Messagerie :
mairie@grandfresnoy.fr
Site : www.grandfresnoy.fr

Feuille d'informations n°103

PROCHAINS

ÉVÈNEMENTS :

Dimanche 28 novembre :
Bourse aux jouets -
Association des Parents
d'Elèves

Samedi 04 décembre :
Téléthon

CAMPAGNE

BETTERAVIERE

La sucrerie a démarré les transports de betteraves depuis le 21 septembre. La durée de la campagne est estimée à 112 jours soit jusqu'à mi janvier.

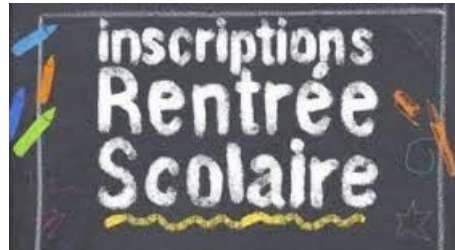
BACCALAURÉAT AVEC MENTION

Les titulaires du baccalauréat 2021 ayant obtenu la mention très bien ou bien peuvent se manifester en mairie avant le 1er décembre 2021 munis de leur bulletin de notes.

REPAS ET COLIS

Le traditionnel repas annuel des aînés ne pourra se tenir au mois de décembre, en raison de la crise sanitaire encore fragile.

Le colis sera distribué aux personnes de 70 ans et plus.



POUR LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2022 - des enfants nés en 2019

Les parents sont invités à venir en mairie pour procéder à l'inscription de leurs enfants. Se munir du livret de famille et du carnet de santé de l'enfant.

TÉLÉTHON

Cette année le téléthon sera sur le thème « Lumière sur le téléthon ». Il aura lieu le samedi 04 décembre 2021 (sauf évolution de la situation sanitaire) et effectuera uniquement le défilé du char avec ramassage des bouchons et dons.



NUISANCES DUES AUX CHIENS

Nous recevons fréquemment des réclamations au sujet des chiens et des incivilités de leurs maîtres.

Il y a de plus en plus :

- De déjections canines sur la voie publique. Nous vous rappelons qu'il est de la responsabilité et de la civilité du propriétaire de l'animal, de ramasser ses déjections canines.
- De nuisances sonores nocturnes et diurnes par aboiement. Si le chien aboie la nuit (à partir de 22h), ses aboiements peuvent constituer un tapage nocturne au sens de l'article R623-2 du Code pénal. Dans ce cas, le propriétaire peut être sanctionné d'une verbalisation à hauteur de 68 euros.
- De chiens en divagation. Il est rappelé une nouvelle fois aux propriétaires d'animaux qu'ils sont responsables de leur(s) chien(s) et doivent empêcher leurs animaux de divaguer sur la voie publique et/ou d'importuner les particuliers. La loi du 12 juillet 1982 vous oblige à le tenir en laisse dans tous les lieux publics.



RAPPELS



❖ Respectez les limitations de vitesse, stationnez vos véhicules aux endroits réglementaires et délimités (exemple aussi à cheval trottoir/chaussée) afin de laisser la libre circulation en sécurité des piétons et des poussettes. Les rues ne sont pas des aires de jeux même dans celles à faible circulation.



❖ Des places de stationnement pour personnes handicapées et personnes en perte d'autonomie ont été créées et délimitées dans la commune notamment au groupe scolaire et mairie. Merci de les respecter et de laisser le libre-accès aux porteurs de la carte mobilité inclusion CMI. Une personne transportant/accompagnant une personne titulaire de la carte de stationnement est aussi autorisée à stationner sur une place réservée. Les places matérialisées **mairie** sont réservées au personnel communal devant la mairie.



❖ En bordure du domaine public, l'entretien de la végétation privée reste à la charge des propriétaires, dont la responsabilité est engagée en cas d'accident. Il leur incombe notamment de tailler leurs haies qui, lorsqu'elles empiètent sur les trottoirs et voiries, réduisent les largeurs et la visibilité.

❖ Masques : pendant la crise sanitaire, aidez les agents communaux à prendre soin d'eux et de la Ville en évitant de jeter les masques usagés sur la voie publique ou de les accrocher aux poteaux PMR. C'est de l'incivisme, un geste de pollution et de la mise en danger d'autrui. **Jetez-les dans les poubelles.**

SALLE MUNICIPALE

Depuis le 30 juin 2021, les fêtes familiales peuvent être organisées sans restrictions, en intérieur comme en extérieur, mais dans le respect des gestes barrières et des règles de distanciation.

Le pass sanitaire reste obligatoire.

Rappels des tarifs :

Habitants de la commune : 300€ le week end

Hors commune : 600€ le week end

Possibilité de louer de la vaisselle par lots de 25 au prix de 25 euros.

Vous pouvez effectuer vos pré-réervations par téléphone auprès du secrétariat de mairie : 03.44.41.47.26 ou par mail : mairie@grandfresnoy.fr

Pour rappel : la salle municipale est la seule salle disponible à la location pour les particuliers sur la commune. La salle des élections près de la mairie et la salle près de l'église sont louées uniquement aux associations et sociétés.



TRAJETS SCOLAIRES :

Ligne 6301 - Direction le collège d'Estrées-Saint-Denis :

L'arrêt de bus rue de Sacy n'est pas desservi **le matin.**

Les enfants doivent se rendre aux arrêts de bus suivants :

Mairie, rue de la Croix Blanche ou rue de Chevières

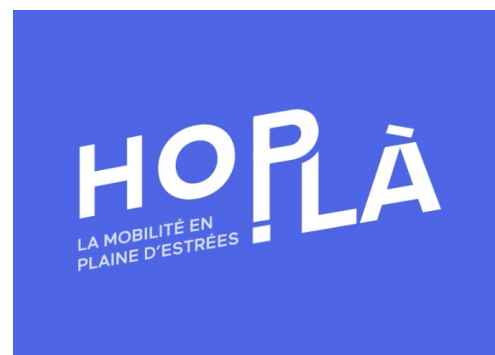
Plaine d'Estrées

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Après un travail de plusieurs semaines assuré par le comité de pilotage « identités visuelles », la communauté de Communes de la Plaine d'Estrées peut enfin dévoiler sa nouvelle image.

Ce logo reflète le dynamisme de la collectivité, illustre la géographie du territoire grâce à sa ligne horizontale et le valorise à travers l'emploi du nom **Plaine d'Estrées**.

Le service mobilité acquiert aussi une identité visuelle et sémantique propre : **Hoplà**, c'est passer facilement d'un mode de déplacement à un autre, c'est enfourcher son vélo pour aller au travail ou sauter dans un train en sortant de la coulée verte.



REZO POUCE

Pour consolider ses actions en faveur d'une mobilité facilitée et solidaire, la Plaine d'Estrées Communauté de Communes a décidé de déployer le dispositif **Rezo Pouce**.

Rezo Pouce, c'est un réseau solidaire et gratuit pour partager ses trajets du quotidien.

Grâce à de nombreux arrêts sur le Pouce et à l'application dédiée, les habitants d'un même territoire peuvent se retrouver et partager leurs trajets. Rezo Pouce c'est donc un mélange subtil de covoiturage du quotidien et d'autostop pour tous.



Point d'Appoint Volontaire VERRE

Les PAV Verre sont de la compétence de la de la Plaine d'Estrées et sont en cours de remplacement.

Sur notre Commune les panneaux « Arrêts sur le Pouce » sont en cours d'installation et le dispositif devrait être fonctionnel le mois prochain. Les arrêts se situent rue des Prés, rue de l'Eglise, début rue du Puissot et rue de Chevrières.

Vous pourrez vous inscrire gratuitement au siège de la Plaine d'Estrées, en mairie, sur rezopouce.fr ou sur l'application Rezo Pouce.



Station vélos

Dans le cadre de la mise en place du Plan de Mobilité Rurale, la Plaine d'Estrées a installé des places de stationnement vélo dans les 19 communes du territoire. A Grandfresnoy elles ont été implantées aux abords de la mairie pour faciliter vos démarches, courses et déplacements.



L'ADIL accueille à nouveau un coach énergie dans le cadre du service civique

Le coach énergie eau peut être mobilisé pour aller à la rencontre de ménages identifiés comme étant en surconsommation d'eau et d'électricité, quand ces surconsommations n'ont pas pour cause la qualité énergétique du logement, mais relèvent de leur comportement.

L'objectif de la visite effectuée par le coach énergie eau est l'établissement d'un diagnostic partagé et d'une préconisation, établie conjointement avec les ménages, d'actions au quotidien significatives pour l'environnement mais aussi pour le budget des ménages.

Pour en savoir plus : ADIL de l'Oise : 17 rue Jean Racine –60000 BEAUVAIS tel 03.44.48.61.30.

www.adil60.org

Permanences de l'Adil 60 au siège de la Plaine d'Estrées: 1 rue de la Plaine - 60190 Estrées-Saint-Denis

Uniquement sur rendez-vous auprès de l'Adil : 03.44.48.61.30.

• PROGRAMME 2019 - 2022 •

oïse LE DÉPARTEMENT

Votre collectivité de proximité

vous accompagne pour...

Accessibilité du logement

Pose d'une nouvelle chaudière

Isolation thermique (combles, fenêtres, murs, planchers...)

... AMÉLIORER LE CONFORT DE VOTRE HABITATION !

EN MOBILISANT LES AIDES du Conseil départemental et de l'Anah

PLUS D'INFORMATIONS 0 800 674 236 Service & appel gratuits pig60@soliha.fr

SOLIHA SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL S'ENGAGE oïse LE DÉPARTEMENT

pour la sécurité des + de 65 ans

AIDE DE 300€ pour l'acquisition d'une alarme anti-intrusion.

Plus d'informations et inscriptions au 03 44 82 60 60 ou sur OISE.FR

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :

Le bénéficiaire doit :

- ♦ être domicilié dans l'Oise et avoir sa résidence principale dans l'Oise ;
- ♦ être âgé de 65 ans ou plus ;
- ♦ être propriétaire ou locataire d'un logement utilisé à titre de résidence principale situé dans l'Oise.

Le département n'a missionné aucun vendeur ou installateur d'alarme anti-intrusion. Aussi tout démarchage au nom du Conseil Départemental, qu'il soit à domicile, par téléphone, ou par courriel est à considérer comme abusif et frauduleux.

RAPPEL : CONCOURS PHOTOS



La commune de Grandfresnoy a lancé pour la quatrième année consécutive un concours photos du 1er juin 2021 au 31 octobre 2021.

Les photos sont en couleur sans filtre, avec un thème libre. Des informations sur la géolocalisation de la photo sur Grandfresnoy sont demandées.

Si vous désirez participer, inscrivez vous et envoyez dès maintenant vos photos. Renseignements sur le site de la Mairie. www.grandfresnoy.fr

LE MAGASIN SOLIDAIRE DU SECOURS CATHOLIQUE



En janvier 2020, le Secours catholique a ouvert au 2 rue Guynemer, à Estrées-Saint-Denis une boutique solidaire « La Ronde du Vêt » dans les anciens locaux de la perception.

Cette boutique est alimentée par les dons de particuliers en vêtements, chaussures, linge de maison propres et en bon état. Ils sont triés par les bénévoles de l'association

avant d'être mis en rayons. Les vêtements dont l'état ne permet pas la mise en vente immédiate sont récupérés par la société « Le Relais » pour revalorisation ce qui crée des emplois pour des personnes en situation de précarité. « La Ronde du Vêt » est un véritable magasin, ouvert à tous, où l'on peut trouver des vêtements et accessoires de seconde main à des prix modiques. L'argent collecté sert à financer un fond de solidarité destiné à venir en aide aux personnes en difficulté.

La boutique doit constituer aussi un lieu de convivialité où les visiteurs peuvent se retrouver pour échanger autour d'un café. Cet espace de rencontre a dû être supprimé provisoirement à cause de la situation sanitaire actuelle.

Heures d'ouverture pour la vente et le dépôt des dons : lundi de 13h30 à 16h30 et vendredi de 15h30 à 18h30

Page facebook : www.facebook.com/La-Ronde-du-Vêt

Pour autant l'Association continue d'assurer les missions suivantes :

Aide et accompagnement des personnes en précarité.

Aide aux devoirs pour les enfants du primaire et du collège.

Visites aux personnes isolées.

Aide administrative et apprentissage du français aux familles étrangères.

Un seul numéro : 06.86.42.50.47.



PLAN CANICULE ET GRAND FROID - PENSEZ A VOUS INSCRIRE

Comment s'inscrire :

- L'intéressé(e) peut demander son inscription en envoyant le formulaire de demande d'inscription disponible au secrétariat de mairie 03.44.41.47.26.


- Vous pouvez télécharger le formulaire au format PDF sur le site de la mairie www.grandfresnoy.fr et le renvoyer soit par mail à mairie@grandfresnoy.fr soit le déposer dans la boîte aux lettres. ou par courrier à l'adresse suivante [Mairie de Grandfresnoy 119, rue de l'église - 60680 GRANDFRESNOY](https://www.mairie-grandfresnoy.fr)

En prévision de périodes particulièrement difficiles (fortes intempéries, fortes chaleurs, épidémies,...), un registre est tenu par le CCAS afin de localiser au mieux les personnes les plus vulnérables que ce soit par leur âge (plus de 65 ans), leur handicap, ou leur isolement.


Toute l'année, toutes personnes âgées de plus de 65 ans (ou de plus de 60 ans et inapte au travail), tout adulte handicapé, peut s'inscrire sur le registre. Cette inscription peut aussi être demandée par le représentant légal ou un tiers (ami proche, médecin, services d'aide à domicile...) avec l'accord de l'intéressé(e).

MAIRIE de GRANDFRESNOY

DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON D'ESTREES SAINT DENIS

 119, rue de l'Église

 03 44 41 47 26

 03 44 41 17 50

Email : mairie@grandfresnoy.fr

GRANDFRESNOY DIT NON À L'ÉOLIEN



ÉOLIEN

Dans les Communes rurales, les maires sont constamment sollicités, par les entreprises installant des éoliennes.

La Commune de Grandfresnoy, du fait de son implantation vis-à-vis du couloir des vents, a vocation à recevoir des éoliennes.

C'est pourquoi, le conseil municipal ne peut rester indifférent à la multiplication de parcs éoliens sur son secteur.

Nous sommes en droit de nous interroger sur les impacts que ces installations auront dans différents domaines :

- sur l'environnement, après leur durée de vie de 20 ou 30 ans, comment sera effectué le démantèlement et le recyclage ? Que deviendront les terres sur lesquelles les fondations seront enlevées uniquement sur une profondeur d'un mètre ?
- sur la pollution visuelle au quotidien,
- les effets sur les personnes.
- l'impact sur la valeur immobilière.
- sur la protection du patrimoine.

Le conseil municipal de Grandfresnoy, réuni le 8 octobre 2021, s'est prononcé contre l'installation d'éoliennes sur le territoire de la commune.

Le Maire, Ivan WASYLYZYN